

« Plan digues » : Chantal Jouanno annonce des travaux et un plan de financement sur 5 ans

A l'issue du Conseil des ministres de mercredi, la secrétaire d'Etat à l'Ecologie a précisé que le « plan digues » annoncé par le chef de l'Etat au lendemain de la tempête Xynthia, se traduirait par « *des travaux et un plan de financement sur cinq ans* ».

03 mars 2010

Alors que l'annonce d'un « plan digues » fait des vagues depuis lundi, la secrétaire d'Etat à l'Ecologie a dévoilé ce matin la teneur de ce projet. Ainsi, à l'issue du Conseil des ministres, elle a indiqué que ce plan se concrétiserait par « *des travaux et un plan de financement sur cinq ans* ».

Toutefois, la mise en route de ce plan ne débutera que dans plusieurs semaines, après la remise d'un rapport sur l'état des lieux qui devrait aboutir « *dans deux mois au maximum, avec des travaux et un plan de financement sur cinq ans* ». Mais « *dans dix jours* », un pré-rapport devrait être établi, a-t-elle précisé.

Un pré-rapport d'ici à 10 jours

La sous-ministre a également expliqué que l'Etat allait augmenter sa participation dans les travaux des digues, sans préciser cependant le montant de l'enveloppe financière qui sera attribué à ce chantier. Elle a estimé à « *un million d'euros par kilomètre* » le coût de la réfection des digues, sachant que « *l'on a 1.350 km de digues le long des côtes, plus 800 communes sous le niveau de la mer* ». Mais les travaux devraient porter sur une partie seulement de ces 1.350 km, « un tiers pose des problèmes de sécurité », a indiqué Chantal Jouanno. Il s'agit de zones situées dans les régions Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes et Nord-Pas-de-Calais.

Ainsi, d'ici à deux mois, « *la mission (du Conseil général de l'environnement et l'Inspection générale de l'administration) devra faire des propositions afin de recenser les digues et les lieux menacés, accélérer les décisions arrêtant les plans de prévention risques, sanctionner plus fortement les manquements aux règles édictées, améliorer encore le dispositif d'alerte* », a ajouté Luc Chatel, le porte-parole du gouvernement. Enfin, le rapport devra établir une proposition des réfections prioritaires des digues existantes, ainsi que des dispositifs juridiques et financiers pour traiter le cas des immeubles existants pour lesquels une menace est importante, a précisé l'AFP.